



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

ACTUALITE EN DROIT DU TRAVAIL

Mardi 6 juin
De 17h00 à 20h00

Brigitte REYNES

Maître de Conférences à
UT 1 Capitole

Yannick LIBERI

Avocat au Barreau de Toulouse

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Appréhender les dernières évolutions en matière de droit du travail et de la protection sociale ;
- Mettre en œuvre ces changements dans la pratique de la profession d'avocat.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Partie législative et réglementaire

- Commentaire des textes réglementaires (et QR) du 1er semestre 2023 qui prolongent les lois « marché du travail » et « diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE » : présomption de démission, CDD multi-remplacements, information du salarié...
- Aspects essentiels de la loi portant réforme des retraites
- Partage de la valeur : ANI et projet de loi

II - Jurisprudence sociale

Commentaire des arrêts remarquables de la période de janvier à mai 2023.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 3 (Niveau Expert, s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)